



## Saisie huissier et vie marital...

Par **betageek**, le **24/04/2013** à **18:04**

bonjours.

voilà, je me suis mis en couple avec une femme dont le mari est décédé en août 2012. pour faire l'achat de leur voiture ceux-là alors avais contracté auprès de leur banque la "société général" un crédit de 13800€.

ensuite deux autres crédits l'un de 3500€ et un de 1000€ avais été ouvert pour d'autres besoins.

du fait de la mort du mari sa veuve n'a plus de revenu car vit en couple avec moi elle a basculé sur mes revenus ainsi, elle ne touche plus rien.

alors, après quelques lettres de relance la banque la met en demeure suivie d'une saisie d'huissier sous huitaine pour leur rembourser près de 2000€.

les éventuelles saisies m'ont précisé la banque se fera sur les affaires propres au nom de mon amie.

alors, pour ma part, dois-je être inquiet pour mes biens propres qui ont plus de 20-30ans et acquis bien avant notre relation.

il s'agit de cd, livres, meubles, hifi, informatiques, etc.

dois-je être inquiet si pour ces biens je ne peux pas fournir de justificatifs d'achats car se furent pour la plupart des cadeaux dus à mon ancien métier de journaliste (les meubles et du même style ont été acquis bien avant notre rencontre).

merci de vos avis.

amitié...